



Déclaration liminaire

**Conférence de presse sur le projet de loi de finances initiale,
exercice 2021**

Bonjour chers journalistes et merci de répondre présents à cette conférence de presse de ce jour.

Chers femmes et hommes de média,

L'élaboration du budget de l'Etat, exercice 2021 intervient dans un contexte marqué au plan national par les effets de la pandémie - à coronavirus (COVID-19) d'une part, et la persistance des tensions sociales et des attaques terroristes, d'autre part.

Sur le plan sanitaire, le Burkina à l'instar d'autres pays est confronté à la COVID 19 qui a plongé l'économie mondiale dans sa pire récession depuis la seconde Guerre mondiale. Cette pandémie a amené le gouvernement à décréter l'état d'urgence sanitaire, l'instauration d'un couvre-feu sur toute l'étendue du territoire, la fermeture des frontières, la mise en quarantaine des villes touchées, et bien d'autres mesures. Elle a également conduit à la suspension du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA afin de dégager des marges budgétaires pour les pays de l'union pour faire face à l'urgence sanitaire.

Sur le plan sécuritaire, le Burkina Faso fait face depuis 2015 à des attaques terroristes récurrentes. Ces attaques terroristes et les conflits intercommunautaires en plus des vies humaines arrachées, ont causé une crise humanitaire et une perturbation de l'activité économique locale. On assiste à des déplacements massifs des populations fuyant les conflits. Selon le conseil national de secours d'urgence de réhabilitation (CONASUR) à la date du 8 août 2020, plus d'un million (1.000.000) de déplacés internes sont déjà dénombrés, des milliers d'écoles fermées et de nombreux enfants privés de leurs droits fondamentaux dont le droit à l'éducation.

Par ailleurs, le pays est engagé dans un processus électoral dont le parachèvement est la tenue effective des élections législatives et présidentielles le 21 novembre 2020 ainsi que les municipales en mars 2021.

C'est dans ces circonstances que l'exécutif du Burkina Faso a élaboré un projet de loi de finance initiale (LFI) 2021 soumis à la représentation nationale pour délibération.

Sous l'impulsion du CIFOEB, le cadre de concertation des OSC intervenant dans le domaine des finances publiques a produit une analyse sur le projet de loi de finances

initiale. Cette analyse représente donc une opportunité d'influencer les allocations budgétaires au profit des populations vulnérables.

En rappel, le cadre de concertation est un regroupement d'OSC qui se veut une force d'analyses critiques et de propositions pour des actions de plaidoyers afin de contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques au Burkina Faso.

De l'analyse des données budgétaires, il ressort que dans la forme, le projet de budget de l'État, exercice 2021 respecte le principe de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 qui veut que le budget soit subdivisé en recettes et en dépenses et présenté par programme.

Le projet de budget de l'État, exercice 2021 se chiffrerait à **2 191, 422** milliards FCFA en recettes et à **2 732,222** milliards FCFA en dépenses, dégageant ainsi un solde budgétaire global déficitaire de **540,8** milliards FCFA correspondant à **5,6%** du PIB nominal.

Chers femmes et hommes de média,

L'analyse sur les recettes indique que sur la période 2020-2021, une baisse des prévisions de ressources budgétaires totales de **41,894 milliards FCFA** est constatée dans le projet de budget soit de **1,88%**.

Les ressources propres ou ressources ordinaires enregistreraient une faible progression entre 2020 et 2021 de 0,13%.

Quant aux dons projets et programmes qui constituent les composantes des ressources extraordinaires, ils enregistreraient respectivement des variations négatives de -15,87% et -3,59%.

Cette détérioration des recettes extraordinaires serait liée éventuellement aux effets de la pandémie à coronavirus qui affectent lourdement les pays donateurs.

Au regard du contexte sanitaire difficile avec pour corollaire l'amenuisement de l'aide étrangère, le pays doit faire preuve de plus de résilience en comptant sur ses capacités de mobilisation de ressources intérieures.

En ce sens, la modernisation et l'opérationnalisation diligente du cadastre fiscal serait un atout. Aussi, l'intensification et la couverture de tout le territoire national par la télé-procédure fiscale demeure un impératif.

Mesdames et messieurs les journalistes,

De l'analyse des dépenses, il ressort que les dépenses budgétaires totales, composées des dépenses courantes ou de fonctionnement et des dépenses en capital ou d'investissement se chiffreraient à **2 732,22** milliards FCFA en 2021 contre **2 518,456** milliards FCFA en 2020, soit un accroissement de **213,765** milliards FCFA ou de **8,49%**. En ce qui concerne les dépenses courantes, elles se chiffreraient à **1 777, 100** milliards FCFA en 2021 et représenteraient **65,04%** des dépenses totales contre **34,96%** pour les dépenses en capital. Elles enregistreraient une hausse de **134,804** milliards FCFA entre 2020 et 2021, soit un taux de croissance de **8,21%**.

Ces dépenses courantes seraient dominées par les dépenses de personnel avec un poids de **53,46%** suivies des dépenses de transferts courants avec **25,58%** puis des dépenses d'acquisition de biens et services pour **11,17%**. En effet, les *dépenses de personnel* s'établiraient à **950** milliards FCFA contre **878** milliards FCFA en 2020, soit une hausse de **72 milliards FCFA** ou de **8,20%**.

Elles absorberaient **50,07%** des recettes propres et **56,50%** des recettes fiscales pour une norme communautaire de **35%** maximum.

Pour maîtriser la masse salariale, il serait indiqué d'ouvrir au respect du décret 2008-891/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2008 portant rémunération du Premier Ministre, des présidents d'institution et des membres du gouvernement et la rationalisation des dépenses fiscales surtout qu'elles peuvent être source d'incivisme fiscal.

Les dépenses d'acquisition de biens et services s'élèveraient à **154,207 milliards** en 2019 contre **198,500 milliards** de francs CFA en 2021, soit un accroissement annuel moyen de **14,18%**.

La hausse continue des dépenses d'acquisition de biens et services telles que les frais de loyer et les charges locatives, frais d'électricité et eau, les frais de transport et de mission, frais de relations publiques, est contraire aux discours officiels tenus par le gouvernement quant à sa volonté de réduire le train de vie de l'État telle que voulue par bon nombre de citoyens.

Par ailleurs, la sous composante charge financière de la dette se chiffrerait en 2021 à 173,600 **milliards** de francs CFA par rapport à son niveau de 2020 qui était de **123,380 milliards** de francs CFA. Elle enregistrerait sur la période une hausse de **50,220 milliards** de francs CFA soit **40,70%**.

Au regard de cette forte progression de la charge de la dette entre 2020 et 2021, une attention particulière doit être accordée à cette question quand on sait que la charge de la dette peut évincer l'investissement public et privé.

Quant aux dépenses en capital, elles se chiffreraient à **955, 122 milliards FCFA** contre **876, 160 milliards FCFA** en 2020, soit un accroissement de **78,961 milliards FCFA** ou **9,01%**. Elles représenteraient en 2021, **34,79%** des dépenses totales. Ce taux tout comme celui de 2020 serait en adéquation avec les normes recommandées en matière d'investissements d'au moins 30%.

Cependant, l'Etat devrait travailler à améliorer davantage les niveaux d'investissement tant en prévision qu'en exécution et améliorer ainsi l'accès des populations aux services publics.

En approfondissant l'analyse sur le niveau d'investissement public au titre du projet de budget 2021, il représenterait **9,89%** du PIB nominal. Autrement, seulement **9,89%** de la richesse nationale serait investie en 2021, le reste étant consacré au fonctionnement.

Ce très faible taux d'investissement traduirait une forte préférence du gouvernement pour le court terme et donc une absence d'ambition pour un développement économique équitable qui tient compte des générations futures.

Toujours en matière d'investissements, ceux financés sur ressources propres seraient de **575, 200** milliards FCFA soit **30,32%**. C'est-à-dire que seulement **30,32%** des ressources propres serait consacrées à l'investissement en 2021.

Les investissements financés sur ressources extérieures composés de subventions et de prêts se chiffreraient à **344,922 milliards FCFA** dont **220, 432 milliards FCFA** pour les subventions et **124,490 milliards FCFA** pour les prêts. Ils seraient inférieur à leur niveau de 2020, soit une baisse de **41,584 milliards FCFA** ou de **10,76%**.

En regardant les sources de financement de ces investissements, il ressort qu'ils demeurent tributaires des ressources extérieures. En effet, près de 40% de l'investissement en 2021 serait financée sur ressources extérieures. Ce qui accentuerait la dépendance des investissements vis-à-vis des partenaires techniques et financiers et expose la réalisation effective des investissements à la conjoncture internationale.

Mesdames et messieurs,

De l'analyse des soldes caractéristiques du projet de budget 2021, il ressort que l'épargne budgétaire qui représente la différence entre les ressources propres et les dépenses courantes se chiffrerait à **120,119** milliards de francs CFA en 2021. Ce montant est en baisse par rapport à son niveau de 2020 soit de **52,42%**. En effet, ce montant était de **252,484** milliards de FCFA en 2020.

Une épargne budgétaire faible traduit une faible capacité de l'Etat à investir sur ressources propres et contraint à un recours à l'emprunt.

C'est pourquoi l'État devrait travailler à optimiser la mobilisation des ressources propres et à rationaliser les dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges importantes d'investissement.

Quant au solde budgétaire global résultant de la différence entre les recettes et les dépenses budgétaires, il se chiffrerait à **-540, 800** milliards de FCFA en 2021. Ce déficit serait plus prononcé en 2021 par rapport à son niveau de 2020 qui était de **285,14**

milliards soit une détérioration de **89,66%**. Ce solde déficitaire rapporté au PIB nominal représenterait **5,6%** contre la norme communautaire de **3%** même si cette norme avait été suspendue à la faveur de l'adoption des mesures de riposte contre la maladie à coronavirus.

Mesdames et messieurs les journalistes,

L'analyse des allocations et des dotations budgétaires a concerné les secteurs sociaux (santé, éducation), le secteur rural (eau et assainissement, agriculture, élevage environnement) et le secteur de la sécurité et défense en vue de vérifier le respect des engagements budgétaires par l'Etat et apprécier la ventilation des crédits par nature de dépenses et par programmes.

Ainsi, au titre du secteur social, l'allocation budgétaire se chiffrerait à **775,88 milliards de FCFA en 2021** contre **695,96 milliards FCFA** en 2020, soit un accroissement de **11,48%**. La part de ce secteur dans le budget de l'Etat est de **38,1%** en 2021 contre **37,6%** en 2020.

S'intéressant à la part budgétaire allouée au ministère de la santé, elle serait passée de 12,7% en 2020 à 13,4% en 2021, pour un engagement international de 12,7% minimum. Même si cet engagement est respecté, l'analyse des dotations par nature de dépense du ministère de la santé indique que l'essentiel de ses ressources budgétaires serait affecté aux dépenses courantes. En effet, les dépenses courantes représenteraient 72,91% contre seulement 27,09% de dépenses en capital.

Le gouvernement devrait donc travailler à accroître les dépenses d'investissement tout en rationalisant les dépenses courantes afin de permettre la réalisation d'infrastructures sanitaires au profit de la population. En effet les défis majeurs au niveau de la santé restent l'accès des populations aux soins de santé au Burkina Faso lié à la faiblesse du nombre de structures sanitaires et/ou au coût inaccessible pour les populations.

Quant au ministère en charge de l'éducation nationale, il enregistrerait des parts respectives de **24,9%** et **24,7%** en 2020 et 2021, pour un engagement de **15,6%** minimum.

Egalement cet engagement de l'Etat est respecté mais cache une certaine réalité dans la ventilation des crédits dans ce ministère. En effet, l'analyse des natures de dépenses révèle que les dépenses courantes représenteraient **90,35%** du budget du ministère en charge de l'éducation nationale contre seulement **9,65%** en investissement.

L'Etat devrait travailler à accroître le budget d'investissement du ministère de l'éducation en vue de réaliser davantage les infrastructures éducatives au profit des apprenants et réaliser ainsi la scolarisation primaire universelle à l'horizon 2030. Ce qui devrait contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement durable (ODD) en matière d'éducation.

Au titre du secteur de développement rural, l'allocation budgétaire pour ce secteur ressortirait à **135,21 milliards de FCFA** en 2021 contre **115,76 milliards de FCFA** en 2020, soit un accroissement de **16,80%**.

La part de ce secteur dans le budget de l'Etat en 2021 serait de **6,6%** contre **6,3%** en 2020, pour un engagement de **10%** minimum.

Dans ce sens, le gouvernement devrait améliorer les ressources budgétaires au profit du secteur agricole en vue du respect de cet engagement afin d'accroître la production agricole et réduire la pauvreté, sachant que ce secteur emploie près de 80% de la population active.

Spécifiquement pour le ministère en charge de l'eau et l'assainissement, sa part est passée de **1,4%** en 2020 à **2,0%** en 2021.

Malgré cette amélioration de la part budgétaire de ce ministère, l'engagement d'allouer **0.5%** du PIB à l'hygiène et l'assainissement n'est pas respecté.

Le gouvernement devrait alors travailler à améliorer les ressources budgétaires au profit de l'eau et assainissement en vue du respect de cet engagement et améliorer

ainsi les statistiques en matière d'hygiène et d'assainissement qui ne sont pas reluisantes. En effet, en 2016, seulement 13,4% de la population en milieu rural et 36,8% en milieu urbain disposaient d'un système d'assainissement à domicile selon politique sectorielle « environnement eau et assainissement » 2018-2027

En sus des ministères en charge de la sécurité et de la défense, les allocations budgétaires de ce secteur sécurité et défense prennent en compte les dotations de l'Agence nationale de renseignement (ANR) ainsi que certaines dépenses spécifiques occasionnées par la dégradation de la situation sécuritaire.

Ainsi, pour l'année 2021, ce secteur enregistrerait une allocation budgétaire de **402,69 milliards de FCFA** contre **344,20 milliards de FCFA**, soit un taux d'accroissement de **16,99%**.

La part de ce secteur dans le budget général ressort à **19,8%** en 2021 contre **18,6%** en 2020.

En s'intéressant au ministère de la défense, l'analyse des dotations de ce ministère révèle des faiblesses. En effet entre 2019 et 2021, le programme budgétaire 024 « équipement des forces » serait faiblement doté par rapport aux autres programmes opérationnels de ce ministère et enregistre une baisse annuelle moyenne de 16%. Or avec l'exacerbation de la situation sécuritaire un accent devrait être mis sur le renforcement des capacités opérationnelle des forces de défense et de sécurité en les dotant d'équipements adéquats.

Chers journalistes,

De l'analyse de la prise en compte des dimensions de contrôle de l'action et de la lutte contre la corruption, il ressort que le budget alloué aux corps de contrôle notamment la Cour des Comptes, l'ASCE/LC et les autres institutions de contrôle interne, s'élèverait à **6,892 milliards de FCFA** en 2021 contre **8,898 milliards** en 2020 soit une baisse de **2,005 milliards de FCFA**.

En termes de part dans le budget national, il se situerait à un niveau de **0,25%** en 2021. C'est-à-dire que pour l'année 2021, seulement **0,25%** du budget national serait consacré au contrôle de l'action public et à la lutte contre la corruption. Ce taux est en baisse par rapport à son niveau de 2020 qui est de **0,35%**.

Il serait judicieux pour l'Etat de consacrer plus de ressource au contrôle pour prévenir les cas de corruption et d'infractions assimilées afin d'éviter toute banalisation de ces fléaux quand on sait que le contrôle de l'action publique est le premier élément de transparence.

De façon spécifique, en ce qui concerne l'ASCE/LC pour l'année 2021, les ressources budgétaires au profit de cette institution se chiffraient à **2, 902** milliards de FCFA. Ce chiffre est en baisse par rapport à son niveau de 2020 qui était de **3, 688** milliards de francs CFA.

Nonobstant, cette baisse, ce budget respecte l'article 59 de la loi organique N°082-2015/CNT portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption qui stipule qu'au moins **0,1%** du budget national soit alloué aux fonctionnements de l'institution.

Toutefois, l'Etat devrait travailler à respecter cet engagement en termes d'exécutions budgétaires et afficher ainsi sa volonté réelle de lutter contre la mal gouvernance.

Quant à la Cour des Comptes, sa part budgétaire est en moyenne de **0,05%** sur la période 2019-2021, ce qui demeure insuffisant pour permettre à l'institution de conduire efficacement sa mission de contrôle de l'action publique.

Pour le cadre de concertation des OSC finances publiques

Le CIFOEB

Le REN-LAC

Le CGD

Le SPONG

Le CNOSC

Le GERDES

Le Labo citoyenneté

Le RIJ